



AF Silicon™/MC Antimousse à base de silicium

Révision: 2024-07-31

Version: 05.0

1. IDENTIFICATION

| | |
|--|---|
| Nom du produit: | AF Silicon™/MC Antimousse à base de silicium |
| FDS #: | MS0800356 |
| Utilisation recommandée: | <ul style="list-style-type: none"> • Industriel/Institutionnel • Transformation alimentaire • Ce produit doit être dilué avant toute utilisation |
| Utilisations déconseillées: | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées |
| Producteur, importateur, fournisseur | Siège social au Canada |
| Siège social aux États-Unis | Diversey, Inc. - Canada |
| Diversey, Inc. | 6150 Kennedy Road Unit 3 |
| 1300 Altura Rd., Suite 125 | Mississauga, Ontario L5T 2J4 |
| Fort Mill, SC 29708 | Phone: 1-800-668-7171 |
| Phone: 1-888-352-2249 | |
| Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com | |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Eye irritation, Category 2B

Mention d'avertissement: Attention

Déclarations sur les risques

CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

mises en garde :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornées, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

Classification du produit dilué 0.02% v/v

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrediénts classifiés

| Composant(s) | CAS # | % en poids |
|----------------------|------------|------------|
| Polydiméthylsiloxane | 63148-62-9 | 10 - 30% |
| Émulsif | 9004-99-3 | 1 - 5% |
| Gomme de xanthane | 11138-66-2 | > 0.1 - 1% |

| | | |
|--------------------------------------|------------|------------|
| benzoate de sodium | 532-32-1 | > 0.1 - 1% |
| (E,E)-hexa-2,4-dienoate de potassium | 24634-61-5 | > 0.1 - 1% |
| Acide phosphorique | 7664-38-2 | > 0.1 - 1% |

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

de l'environnement et méthodes de

nettoyage :

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien laver après manipulation.

Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s) | ACGIH | OSHA |
|--------------------|---|---------------------------|
| benzoate de sodium | 2.5 mg/m ³ (TWA) | - |
| Acide phosphorique | 3 mg/m ³ (STEL) 1 mg/m ³ (TWA) | 1 mg/m ³ (TWA) |

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Protection des yeux:

Lunettes anti-éclaboussures chimiques en cas de contact ou de risque

| | |
|---|--|
| Protection des mains: | d'éclaboussures. |
| Protection de la peau et du corps: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Mesures d'hygiène: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

| | |
|---|--|
| Protection des yeux: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Protection des mains: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Protection de la peau et du corps: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Protection respiratoire: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Mesures d'hygiène: | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique

Liquide
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de gel (°C) Indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité 1.008 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C

Viscosité cinématique Pas d'information disponible.

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % *

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.

Combustion prolongée Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé

Couleur: Opaque , Blanc

Odeur: Inodore

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Solubilité: Pas d'information disponible.

Densité relative (relativement à l'eau): 1.01

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0 % by wt.

pH: ≈ 4.25

La corrosion des métaux: Non corrosif

pH de la solution diluée 3.1

Point d'éclair de la dilution: > 200 °F > 93.4 °C

% COV par poids ds la dilution d'emploi: 0

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Sans objet

Stabilité

Le produit est stable

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun à notre connaissance

Produits de décomposition dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

Matières à éviter

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires. Les symptômes peuvent inclure de l'inconfort, des rougeurs et des larmoiements.

Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs d'estomac et des nausées.

Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Organes cibles (exposition unique) Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes No other adverse effects known.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Non réglementé

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Déscription du connaissement DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

Déscription du voie maritime connaissement NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA
DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.
Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s) | CAS # | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|----------------------|------------|--------|--------|--------|--------|
| Eau | 7732-18-5 | - | - | - | - |
| Polydiméthylsiloxane | 63148-62-9 | - | - | - | - |
| Émulsif | 9004-99-3 | - | - | - | - |
| Polysorbate 60 | 9005-67-8 | - | - | - | - |

| | | | | | |
|--------------------------------------|------------|---|---|---|---|
| stéarate de sorbitan | 1338-41-6 | - | - | - | - |
| (E,E)-hexa-2,4-dienoate de potassium | 24634-61-5 | - | - | - | - |
| benzoate de sodium | 532-32-1 | - | - | - | - |
| Acide phosphorique | 7664-38-2 | X | X | X | X |
| Gomme de xanthane | 11138-66-2 | - | - | - | - |
| Propane-1,2-diol | 57-55-6 | - | X | X | - |

CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAS # | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|--------------------|-----------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
| Acide phosphorique | 7664-38-2 | > 0.1 - 1% | 5000 | | |

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Produit Dilué:

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 05.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.